

## Le contrôle de gestion

### Le contrôle de gestion, plus-value pour le travail et le bien-être au quotidien

Le contrôle de gestion est le processus par lequel les responsables de toutes les unités administratives s'assurent que les ressources sont obtenues et utilisées avec efficacité (par rapport aux objectifs fixés), efficacité (par rapport aux moyens employés) et économie afin de réaliser les objectifs de l'entité régionale.

Chaque année, la Cellule Contrôle de gestion de BFB rédige ainsi, notamment sur base de tableaux de bord, un rapport global sur l'ensemble des résultats obtenus. Elle communique ensuite ce rapport au Gouvernement pour qu'il puisse avoir une vue globale de la situation.

Le contrôle de gestion permet ainsi :

1. d'établir les écarts éventuels entre les objectifs fixés et leurs réalisations ;
2. une analyse des causes de ces écarts ;
3. de prendre les mesures correctrices éventuelles.

L'ensemble des informations a pour vocation de faciliter la prise de décision, tant dans le cadre de la gestion en cours d'année budgétaire qu'au moment de l'élaboration du budget, pour ce qui concerne les activités de gestion des services du Gouvernement et des organismes. Ainsi, il devient possible de prendre les mesures correctrices qui s'imposent quant aux objectifs et/ou moyens.